



# Ordre du jour du Conseil Communal

Séance du 30 juin 2026

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles L1122-11 L1122-12, L1122-13 et L1122-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du **Conseil communal** qui aura lieu à la Salle du Conseil Communal – rue du Centre, 27 - 6927 RESTEIGNE, le **30 juin 2026 à 20 heure 00**.

---

## Ordre du jour



### Séance publique

#### Technique

1. *LC - 866 - Approbation de la convention relative à l'amélioration de deux ouvrages d'art visant à favoriser les écoulements dans la traversée du village de Grupont – ruisseau du Ry d'Awenne (2ème catégorie) - Marché conjoint occasionnel -*

#### Finance - Comptabilité

2. *AY - 57.506.361 Mise en location sous bail à ferme de biens communaux - Approbation du cahier des charges*

#### Patrimoine

3. *AY - 57.506.361 SALLE CONCORDIA - Mise à disposition pour les associations de l'étage - Proposition de règlement d'ordre intérieur et convention Type*
4. *AY - 57.506.361 SALLE CONCORDIA - 3 Garages - Convention Type et ROI*
5. *AY - 57.506.361 SALLE CONCORDIA - Convention Parc Saint-Antoine*

#### Recettes

6. *FM - 830 Distribution d'eau - Approbation du plan comptable de l'eau 2025 et des annexes.*

#### Informatique

7. *TD - 281.03 - Approbation de la Politique de Sécurité de l'Information (PSI)*

**Direction Générale**

**8. AL - Réponses du Collège Communal aux interpellations de M. JP PIRLOT lors du conseil communal du 09 juin 2026**

Fait à Tellin, le 18 juin 2026

Par le Collège Communal,

**La Directrice générale**



**LAMOTTE A.**



**Le Bourgmestre**



**CLARINVAL F.**

En vertu de l'article 21 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, la Directrice Générale et le Directeur Financier se tiendront à la disposition des conseillers communaux afin de leur donner des explications techniques nécessaires à la compréhension des dossiers. Ceux-ci sont consultables auprès de la DG (tél : 0495 / 20 25 10)